

Edito

Le printemps est symbole de renouveau... le site internet de l'EPTB Ardèche www.ardecche-eau.fr l'incarne aussi : nouvelles photos, nouveau design et nouvelles fonctionnalités !

Après près de 20 ans de bons et loyaux services, le site internet de l'EPTB Ardèche a fait peau neuve tout en conservant la même adresse. Plus ergonomique, plus intuitif et entièrement repensé pour mieux répondre aux besoins des usagers (riverains de rivière, habitants souhaitant économiser l'eau, occupants du Domaine Public Fluvial, partenaires éducatifs...), ce nouveau site offre une navigation simplifiée et un accès facilité aux informations essentielles. Les informations institutionnelles et la présentation de nos actions ont également été remises en forme. Et on y retrouve aussi les 2 sites spécialisés :

- **le portail des baignades (et des informations importantes en période estivale) : baignades.ardecche-eau.fr**

- **le portail des inondations : inondations.ardecche-eau.fr**

Une belle mise en valeur du rôle et des actions de notre Etablissement sur le bassin versant de l'Ardèche et au service de tous les usagers de l'eau et des rivières, toujours dans la logique de l'intérêt général : n'hésitez pas à le consulter, le faire circuler autour de vous, à le relayer dans vos supports de communication et divers réseaux...

Ce bulletin Inf'eau vous présente également **deux sujets d'importance** :

- **le vote du budget de l'EPTB pour l'année 2025**, en déclinaison du nouveau Programme d'intervention 2025-2030 de l'Agence de l'Eau et au service de nos 11 communautés de communes du bassin versant,

- **et la démarche de révision du SAGE**, notre loi locale de l'eau, qui est en cours. La mobilisation de tous est importante car ce cadre de travail va guider nos actions pour les 15-20 prochaines années.

Je ne saurais oublier **toutes les actions très concrètes**, dont vous trouverez quelques exemples dans ce bulletin Inf'eau : le plan de gestion de l'île de Vernon sur la Beaume réalisé en partenariat avec de nombreux acteurs concernés, les dispositifs agro-écologiques pour accompagner les agriculteurs vers les meilleures pratiques pour concilier production et respect de l'environnement et les animations à destination du grand public pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de l'eau et des rivières, mais aussi devenir acteur de leur préservation.

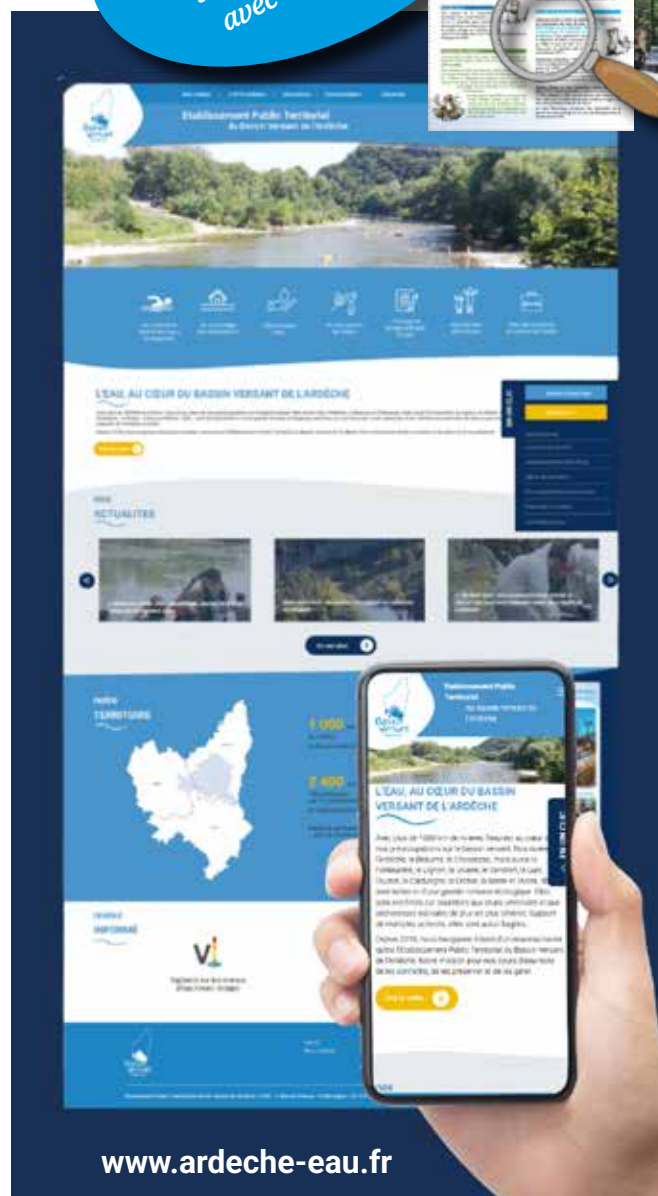
Et enfin, adossé à ce bulletin, vous trouverez des zooms plus précis avec les actions 2024-2025 spécifiques sur chaque communauté de communes/agglomération.

Bonne lecture !

Pascal BONNETAIN

Président l'EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche et Président de la Commission Locale de l'Eau

Zoom sur votre Communauté de communes : supplément spécial avec ce numéro !



www.ardecche-eau.fr

Au sommaire



p 2-3 : vote du budget 2025 et aides directes aux agriculteurs



p 4-5 : DOSSIER révision du SAGE



p 6 à 8 : actions sur l'île de Vernon, animations grand public et autres actualités

BUDGET PRIMITIF 2025

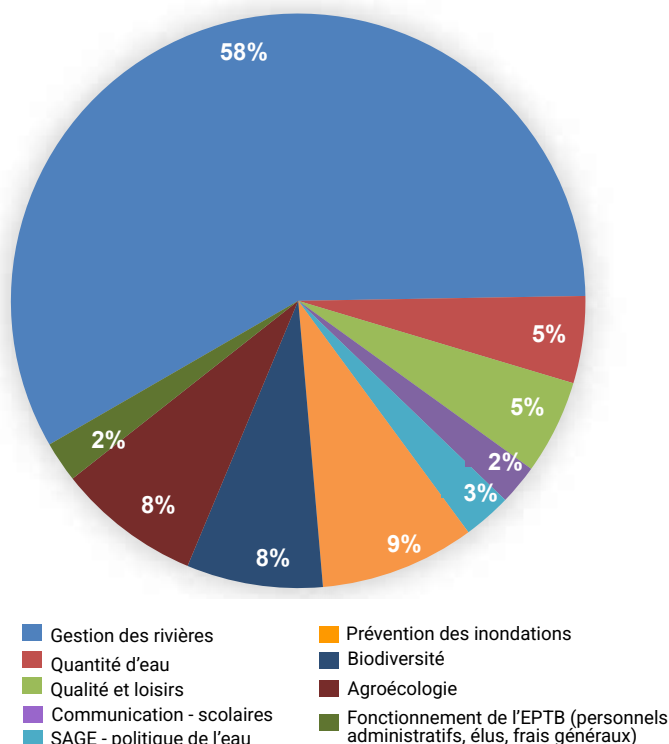
voté à l'unanimité

Le budget primitif 2025 de l'EPTB a été voté le jeudi 27 mars par le comité syndical.

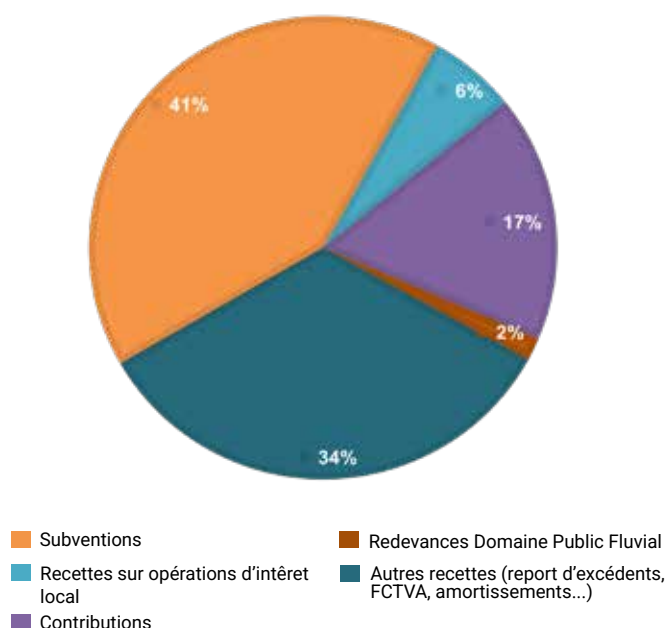
Il s'élève à 5 651 214 €

avec 4 685 250€ de fonctionnement et 965 964€ d'investissement (dont 470 942€ d'opérations sous mandat).

RÉPARTITION DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PAR THÉMATIQUE D'ACTIONS (INVEST + FONCT)



RÉPARTITION DES RECETTES PRÉVISIONNELLES (INVEST + FONCT)



4€ D'ACTIONS

POUR 1€ DE

CONTRIBUTION DES EPCI

Les contributions des EPCI adhérents représentent 974 752€

(soit 17,25% du total des recettes attendues).

Elles représentent un montant moyen de 7.27€ par habitant DGF, variant de 5.36€ à 8.42€ selon les EPCI.

La contribution des membres aux dépenses du Syndicat est déterminée en fonction du potentiel fiscal et de la population (pondérés par le pourcentage de son territoire inclus dans le bassin versant de l'Ardèche).

Les coûts directement liés à GEMAPI représentent 75% des dépenses de l'EPTB. En 2025, dix EPCI sur les 11 composant l'EPTB ont voté la mise en oeuvre de la taxe GEMAPI.

La **mutualisation** au sein de l'EPTB Ardèche permet d'avoir une expertise pointue sur les questions de l'eau mais aussi de mobiliser des subventions pour mener des actions bien supérieures aux capacités techniques et financières des collectivités qui le composent.

Les subventions représentent 41,45% du financement du budget prévisionnel pour 2025.

Le 12^{ème} programme "Sauvons l'eau 2025-2030" de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est entré en vigueur le 1er janvier 2025 avec les priorités d'intervention :



- la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques
- la gestion durable de la ressource en eau et des sols pour favoriser sa rétention naturelle
- l'adaptation au changement climatique notamment via la sobriété dans tous les usages de l'eau
- un soutien maintenu aux territoires ruraux

AIDES DIRECTES AUX AGRICULTEURS

pour soutenir leurs pratiques en faveur de l'eau

Afin de démultiplier les moyens d'actions pour préserver l'eau et les milieux naturels, l'EPTB Ardèche a choisi de s'engager dans l'animation autour de l'agro-écologie.

Depuis 2021, le contrat de Paiements pour Services Environnementaux (PSE) "Ardèche Méridionale 2021-2026" permet d'accompagner 30 agriculteurs dans **la transition vers des pratiques favorables à la qualité de l'eau et à la biodiversité**. Porté par l'EPTB Ardèche et co-animé avec la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche, ce dispositif est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et prévoit le versement **de plus de 715 000 € sur 5 ans aux agriculteurs engagés**.



390 000 € D'AIDE PSE POUR LES 3 PREMIÈRES ANNÉES

Au fil des trois premières années, les exploitations engagées dans le contrat PSE ont globalement amélioré leurs pratiques environnementales. **Des progrès notables ont été enregistrés sur plusieurs indicateurs-clés :**

- L'utilisation **d'herbicides** a chuté de 45 % en moyenne et 9 exploitations ont même réussi à s'affranchir de l'utilisation d'herbicides.
- Les **apports en azote minéral** par hectare ont également été fortement réduits, passant de 27 à 14 kg N minéral/ha/an en moyenne. A ce stade, c'est presque les deux tiers des exploitations engagées qui ont réduit significativement leur consommation d'azote minéral
- Concernant, la **couverture du sol**, dans les parcelles, elle est globalement en progression dans plus de la moitié des exploitations. Sur les exploitations d'élevage, le taux de surfaces toujours en herbe (STH) dépasse les 90 %, contribuant au maintien des prairies permanentes.

Ces résultats traduisent une véritable dynamique de transition, portée par des agriculteurs engagés et soutenus techniquement et financièrement dans leurs efforts. Si le rythme diffère d'une exploitation à l'autre, les progrès sont bien réels, sur la majorité des exploitations.

En complément du suivi des pratiques individuelles, l'EPTB Ardèche et la Chambre d'Agriculture ont proposé des formations complémentaires et un accompagnement collectif pour **stimuler une dynamique de groupe et des partages d'expériences concrètes**.

DES SUIVIS ECOLOGIQUES

Le contrat PSE « Ardèche Méridionale » intègre deux suivis de biodiversité pour évaluer les effets des pratiques agricoles sur l'environnement :

- **Papillons de jour** : 58 espèces de papillons ont été recensées sur trois secteurs du territoire (Berrias-et-Casteljau, Saint-Alban-Auriolles et Vogüé).

- **Chauves-souris** : un suivi (avec enregistrements nocturnes) a été lancé sur 14 exploitations : 15 espèces ont été identifiées, dont plusieurs protégées.

Les résultats varient fortement selon les sites et leur interprétation reste complexe en raison de nombreux facteurs influents (conditions météorologiques, échelle spatiale...).

Toutefois, ces suivis, réalisés sur plusieurs années, apportent une dimension scientifique complémentaire aux audits techniques et contribuent à sensibiliser les agriculteurs à la richesse écologique de leurs parcelles.

AUTRES PROGRAMMES D'AIDE AUX AGRICULTEURS

(Attention certains ne sont pas compatibles entre eux !)

- Politique Agricole Commune - Ecorégime
- Projet Agro-Environnemental et Climatique "Mezenc-Vivarais" porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche et les structures gestionnaires des sites Natura 2000
- Plan Pastoral Territorial porté par le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche



DOSSIER

Révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un **outil de planification de la politique de l'eau** instauré par la loi sur l'eau de 1992, également appelé **la loi locale de l'eau**. Élaboré à l'échelle d'un bassin versant – ici celui de l'Ardèche – il vise à **organiser de manière équilibrée les usages de l'eau tout en protégeant les milieux aquatiques**. Il décline localement les grandes orientations fixées par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du grand bassin Rhône Méditerranée Corse.

Fruit d'une concertation locale approfondie, le SAGE fixe des objectifs adaptés au territoire : **l'équilibre entre la satisfaction des usages de l'eau et la préservation des écosystèmes**. Une fois approuvé par la Commission Locale de l'Eau et par arrêté préfectoral, le SAGE s'impose juridiquement :

- les décisions des collectivités territoriales et de l'administration doivent être compatibles avec ses dispositions,
- notamment dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : SCoT, PLU....

LE TERRITOIRE ÉVOLUE, NOTRE SAGE AUSSI

Face aux évolutions constatées au cours de ces 20 dernières années et à celles à venir, la **Commission Locale de l'Eau** a décidé d'entreprendre la révision du **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux**, adopté en 2012.

Cette révision s'inscrit dans la continuité des travaux menés dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique "Ardèche 2050". Cette stratégie a permis de mesurer les principaux impacts actuels et futurs du réchauffement climatique sur nos ressources en eau, nos rivières et les activités qui en dépendent.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU SAGE



AU COEUR DE LA CONCERTATION : LES GROUPES DE TRAVAIL 2025

Dans le cadre de cette révision, une **série de groupes de travail techniques** est programmée au printemps 2025 pour enrichir l'état des lieux et affiner la stratégie. Ces temps d'échange permettent de **croiser les expertises, de partager les constats de terrain et d'identifier les leviers d'action à prioriser**.

Ces temps d'échange réunissent les collectivités et acteurs socio-économiques des thématiques concernés (chambres consulaires, fédérations...) ainsi que les services de l'Etat. **Ensemble, ils représentent la diversité des enjeux des usages de l'eau sur le bassin versant.**

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- Milieux aquatiques et zones humides
- Assainissement collectif et non collectif
- Tourisme et loisirs liés à l'eau
- Agriculture
- Forêt
- Urbanisme
- Hydroélectricité

Les apports de ces ateliers alimenteront des documents de synthèse qui seront présentés et discutés en Bureau de la CLE à l'automne 2025, puis en CLE.



UN CATALOGUE D'ACTIONS À METTRE EN OEUVRE

Parallèlement, dans le cadre d'Ardèche 2050, un catalogue d'actions a été établi et doit continuer à être concrétisé, tant sur les économies d'eau, le traitement des rejets polluants ou la préservation voire la restauration des fonctionnalités des milieux naturels. De nombreux maîtres d'ouvrage et partenaires sont mobilisés autour de ces enjeux.

Un nouveau Contrat Eau et Climat est en cours d'élaboration sur le Bassin Versant : ce dispositif permettra de garantir des financements de l'Agence de l'Eau sur les années 2026 à 2028 pour les actions les plus prioritaires.



UN PLAN DE GESTION ET DES ACTIONS sur l'île de Vernon

L'île de Vernon, une zone humide de la Beaume, dotée d'un plan de gestion depuis 2024, voit ses premières actions se réaliser dans un large partenariat.



QU'EST-CE QU'UN PLAN DE GESTION ?

C'est un document qui détaille **les objectifs, les mesures de gestion et les actions** à mener pour la restauration ou la conservation à long terme des habitats, des espèces et des fonctionnalités d'un site.

Il est **élaboré en concertation** avec les usagers, habitants et élus locaux du site d'étude, **pour concilier "enjeux écologiques" et "activités humaines"**.

POURQUOI SUR L'ÎLE DE VERNON ?

Située sur les communes de Vernon, Joyeuse, Ribes et Rosières, l'île de Vernon, sur environ 100 ha, constitue un espace singulier sur le bassin versant de la Beaume. En effet, ce site concentre de nombreux enjeux : richesse écologique et activités humaines (eau potable, agriculture, fréquentation et inondation).

L'EPTB Ardèche, gestionnaire de la rivière, et la **Communauté de Communes Beaume Drobie**, animatrice du site Natura 2000/ENS Vallée de la Beaume et de la Drobie, ont travaillé ensemble pour élaborer un plan de gestion.

UN PLAN DE GESTION CONCERTÉ ET VALIDÉ EN 2024

Des diagnostics environnementaux et socio-économiques, complétés par la connaissance des acteurs locaux, ont permis de travailler en concertation avec les riverains, les élus et les partenaires techniques. Le plan, validé en juillet 2024, comporte **dix sept actions qui visent à restaurer les fonctionnalités du site tout en conciliant les activités humaines**. Par exemple : actions en faveur de la restauration des milieux (aquatiques, humides, de pelouses, de forêts alluviales), la gestion des espèces invasives, la réintroduction d'espèces, mais aussi des actions de formation des propriétaires riverains, de sensibilisation aux enjeux et à la biodiversité du site, de gestion de la fréquentation et d'accompagnement des agriculteurs...

LES ACTIONS RÉALISÉES AU PRINTEMPS 2025

Action 1 - Stopper le camping sauvage au coeur de l'île :

Enjeux : eau potable, inondation, biodiversité
Vigilance octobre 2024 --> départ des campeurs et installation de merlons aux différentes entrées

Action 2 - Nettoyer le site :

Organisation : service environnement de la Communauté de Communes Beaume Drobie
Date : 18 janvier
Mobilisation : ~ 50 personnes
Résultat : 10m³ de déchets évacués

Action 3 - Lutter contre l'Oponce (un "cactus" invasif) :

Objectif : préserver les espèces pionnières se développant sur les pelouses
Partenariat : lycée agricole Olivier de Serres
Date : 30 janvier
Mobilisation : ~ 30 étudiants
Surface traitée : chantier d'arrachage : 400 m²

UN PLANNING ENCORE CHARGÉ POUR 2025

- **21 mai** : une animation grand public de sensibilisation est prévue pour présenter le site, ses enjeux et les actions proposées pour le restaurer
- **En juin** : une réunion de pilotage est également prévue pour présenter les réalisations de l'année et faire un point sur le planning d'actions et leurs validations.
- **Cet automne** : un nouveau chantier invasive est en cours de discussion et d'élaboration avec le lycée Olivier de Serres et préparation d'une étude de faisabilité visant à restaurer les fonctionnalités de la rivière Beaume

ANIMATIONS TOUT PUBLIC

Ateliers «mon potager économe en eau», balades commentées «à la découverte des rivières», visites-conférences «eau, énergie et changement climatique», stands «j'économise l'eau à la maison»...

Après le succès des éditions 2023 et 2024 de « Les bons tuyaux pour économiser l'eau », l'EPTB Ardèche propose à nouveau une vingtaine de rendez-vous gratuits, ludiques et familiaux au printemps et à l'automne. Le programme s'élargit cette année à toutes les thématiques liées à l'eau : biodiversité, économies, inondations, usages, fonctionnement des milieux aquatiques...



Zoom sur les prochains rendez-vous

Vendredi 23 mai - 14h

VISITE CONFÉRENCE - Centrale hydroélectrique, soutien d'étiage, et changement climatique

Accompagnée par EDF et l'EPTB Ardèche - à l'occasion des 60 ans des ouvrages du Chassezac

📍 **Pied-de-Borne**

Samedi 24 mai - 14h

BALADE et ATELIER - Découverte des petites bêtes de la rivière Bourges

Accompagnés par l'association Mi-Syrphe Mi-Raisin

📍 **Burzet**

Mercredi 11 juin - 14h

ATELIER - Mon potager économe en eau

Animé par l'association V.I.E

📍 **Lablachère | Jardins de Terre et Humanisme**

Dimanche 15 juin - 14h

BALADE- Découverte des adaptations à la sécheresse de la rivière Ardèche

Accompagnée par l'association Ardèche randonnées

📍 **Saint Sernin**

Mercredi 18 juin - 12h

PIQUE-NIQUE et BALADE - Découverte des libellules à la confluence des rivières Ardèche et Ligne

Accompagnés par Odonature

📍 **Ruoms (rdv covoiturage)**

Vendredi 27 juin - 17h30

ATELIER, FILM et BALADE - Découverte des chauves-souris

Accompagnés par la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne Rhône Alpes

📍 **Chauzon**

Samedi 28 juin - 9h

ATELIER - Mon potager économe en eau

Animé par l'association V.I.E

📍 **Darbres | jardins d'Auzon**

... et de nombreuses autres dates à retrouver sur le programme complet !

DÉTAILS et INSCRIPTIONS
ardeche-eau.fr
04 75 37 82 20

Les autres actualités en images



Commission InterSAGE Ardèche-Loire amont à la usine de Montpezat - 10 juillet 20

DIALOGUE SUR LE DEVENIR DE L'AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE MONTPEZAT

La concession d'exploitation du complexe hydroélectrique de Montpezat arrivera à terme en 2028. Afin d'anticiper et d'améliorer son fonctionnement (tant pour la production énergétique, pour les usages de l'eau, que pour limiter ses impacts sur les milieux naturels), l'Etat, les collectivités, les 2 Bassins Versants Loire et Ardèche et EDF se sont engagés dans un travail collectif de réflexion. L'objectif est de faire des propositions communes d'évolution de la gestion de l'aménagement.

BILAN DES TRAVAUX DE GESTION DES RIVIERES AUTOMNE/HIVER 2024-2025

Après un démarrage perturbé par les crues d'octobre 2024, qui ont nécessité un ajustement de la programmation, les chantiers de restauration et d'entretien de la végétation ont pu débuter en décembre et sont désormais achevés.

Environ 40 chantiers ont été réalisés sur l'ensemble du bassin versant, représentant un linéaire total d'environ 25 km, pour un montant total de 240 000 € TTC. Ces interventions ont pour objectif d'améliorer la qualité écologique des ripisylves, tout en limitant les risques d'inondation aux abords de zones à enjeux humains.



©SGGA

LES "GUIDES NATURE" DES GORGES DE L'ARDECHE SENSIBILISÉS AUX RICHESSES DE LA RIVIÈRE

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche propose une labellisation pour les professionnels encadrant des activités sportives et de découverte des richesses naturelles de la Réserve Naturelle. Cette labellisation prévoit un cursus de formation dont un module dédié aux milieux aquatiques. L'EPTB intervient pour exposer le fonctionnement très spécifique de la rivière Ardèche, entre crues et sécheresses, présenter les mesures de gestion de l'eau mises en oeuvre dont les mesures d'économie d'eau et la gestion du soutien d'étiage en période estivale.

Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche
4, allée du Château - 07200 VOGÜE - 04 75 37 82 20 - www.ardecche-eau.fr

